

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2015 A 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOSSIÈRE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

Absents excusés : M. Laurent BADONE (procuration M. Christophe FOURNIER) et Mme Jacqueline LODS (procuration M. Gilbert COLLINI).

CITOYENS D'HONNEUR :

Présents : Monsieur Daniel PESSAY

Absents excusés : Mme MOUTHON, M. MAQUIN Philippe

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h38 en donnant la parole aux citoyens d'honneur.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mesdames Josiane JARDY, Laetitia LAMOSSIÈRE, Krystyna MASZEWSKI et Messieurs Jean-Yves ABBE DECARROUX, Cyril GAILLARD, Cyril GUIDON, Jérôme LABOUREY.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (14 avril 2015).

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal : **approuvé à l'unanimité.**

2) INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE.

Vu la circulaire du 13 avril 2015 de la préfecture précisant les indemnités pour le gardiennage des églises communales, M. le Maire propose de maintenir pour 2015, l'indemnité de 2014, fixé au montant de 474.22 € à Mme BETIGNIES Jacqueline pour le gardiennage de l'église.

Vote à l'unanimité

Madame BETIGNIES a indiqué qu'elle assurerait ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 2015. Son implication à compter de l'année 2016 devra donc être discutée.

3) EMPLOI AGENT SAISONNIER

Suite aux arrêts maladie et aux congés annuels du service technique, il était urgent d'embaucher une personne pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts de la commune et du fleurissement. Cette décision a fait l'objet d'une publicité d'offre d'emploi sur le panneau d'affichage de la mairie et le site internet pour un contrat à durée déterminée du 18/05 au 11/09. Deux candidats se sont présentés à l'entretien du 13 mai 2014 et M. Sébastien RAMBOURG a été sélectionné.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'embauche d'un nouvel agent saisonnier.

La pérennité de l'emploi d'avenir au sein de la commune a été posée par Monsieur Florent LAMOSSIÈRE en raison des arrêts de cet employé suite à son accident du travail datant du 7 avril 2014.

Il est rappelé à ce titre que ce jeune tiendra ses fonctions jusqu'en mars 2016.

4) REMPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES DANS LES COMMISSIONS ET LES SYNDICATS

Par courrier du 11 mai 2015, Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, Madame Emilie JALLE-DUPONT et Monsieur Didier POULAT ont fait part de leur démission du Conseil Municipal.

Ces derniers, représentants la commune dans différentes commissions locales, seront remplacés de la manière suivante, **après délibération et vote à l'unanimité par le Conseil Municipal** :

- A la fonction de délégué suppléant au Syndicat Mixte des Glières en remplacement de Monsieur Didier POULAT : Monsieur Jean-Pierre BETEND ;
- A la fonction de délégué titulaire pour le CHAL en remplacement de Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD : vote remis à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- En fonction de délégué titulaire aux Syndicats SM3A et SIAB en remplacement de Monsieur Didier POULAT : Monsieur Jean-Marc DEVIGNES ;
- En fonction de membre du CCAS en remplacement de Monsieur Didier POULAT : Madame Christiane PERILLAT CHARLAZ ;
- En fonction de membre dans les commissions de la CCVT :
 - Commission déchets : Monsieur Florent LAMOISSIERE en remplacement de Monsieur Didier POULAT ;
 - Commission sentiers : Monsieur Jean-Pierre BETEND en remplacement de Madame Emilie JALLE DUPONT.

5) VALIDATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

Madame Véronique FOURNIER MAQUIN soumet à l'approbation du Conseil Municipal les modalités d'attribution des logements communaux étudiées lors de la commission vie sociale :

- Offre de location affichée en Mairie et sur le site internet ;
- Lorsqu'un logement est vacant et idéalement 2 mois avant la location, les élus de la Commission VIE SOCIALE étudient toutes les demandes de logement (critères étudiés : composition familiale, ressources, conditions de logement actuel, motifs de demande de relogement et éventuellement réclamation de certains documents complémentaires pour s'informer de la solvabilité du locataire) ;
- 3 dossiers maximum sont ensuite présentés au conseil municipal qui est chargé sur avis de la commission VIE SOCIALE de délibérer de l'attribution du logement.

En 2015, deux logements communaux ont été libérés sur le site de l'Abbaye et devront être réaffectés. Une remise en état sera effectuée préalablement au choix des familles. Un état des lieux précis sera effectué à l'entrée et à la sortie des familles.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

RAPPEL : En ce qui concerne l'attribution des logements sociaux (Le Corti), Il s'agit d'une gestion directe par l'organisme social. La Commune n'intervient qu'à titre consultatif en présentant les dossiers (3 au maximum. Conditions requises : personnes ayant déposé une demande de logement social – valable 1 an – formulaire cerfa 14069*01 et inscrites au registre PLS).

Madame Véronique FOURNIER MAQUIN annonce par ailleurs l'arrivée de Madame Evelyne ROUSSEL au sein de la Commission VIE SOCIALE.

6) ATTRIBUTION DU LOCAL JEUNE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.

Suite à la fermeture de l'accès au local des jeunes en août 2014 en raison de son utilisation déviante par certains jeunes du village et à leur absence de volonté réelle de réouvrir le local, l'Association des Parents d'Elèves a émis la volonté de récupérer le local pour organiser ses réunions suite à la perte de leur salle qui sera utilisée dès septembre 2015 pour les activités périscolaires.

La Commission VIE SOCIALE a émis un avis favorable à cette demande.

Toutefois, une remise en état sera nécessaire avant son utilisation et sera probablement budgétisée (remplacement vitres cassées, nettoyage des tags, mobilier...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté cette motion à la majorité :

- **11 votes POUR, 1 vote ABSTENTION**

7) CONSEQUENCES DE LA CRUE DU WEEK END DU 1^{er} MAI

Monsieur Gilbert COLLINI a présenté le descriptif global des coûts suite aux intempéries du 2 mai.

4 glissements de terrain majeurs :

- Site du captage et réservoir d'eau des Taillis : remise en état par Entreprise MAULET,
- Site du Champ Courbe : remise en état par Entreprise DELOCHE,
- Site du Champey : remise en état par Alexis BASTARD-ROSSET,
- Site de la route d'accès à l'alpage des Auges : remise en état par Entreprise MAULET TOURNIER.

Travaux de réouverture de la route des Auges du mardi 2 juin au jeudi 4 juin 2015.

Montant total des travaux : 27.815 Euros HT.

Suite à l'arrêté du Préfet autorisant la Commune à effectuer les travaux en urgence, des devis ont été proposés par différentes entreprises pour la remise en état de certains lieux qui ont subi des glissements de terrain importants.

La commune a procédé à la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle comme conseillé par M. Le Préfet et fait une demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés par ces calamités publiques. Le coût total des factures et devis est de 27 815 €, la subvention demandée est de 100%.

Quant aux dégâts des berges du Borne et de l'Overan, un état des lieux photographique a été adressé au SM3A qui a la compétence en matière de protection des berges.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention de 100% de 27 815 €.

Par ailleurs, il sera rappelé sur le prochain INFO DU MOIS que tous les propriétaires d'une parcelle située le long du Borne ou de l'Overan sont responsables de l'entretien des berges desdits cours d'eau sauf en cas de mise en danger des biens et des personnes. Les collectivités n'interviennent alors qu'après une déclaration d'intérêt général.

Enfin, les dégâts du Borne ont d'ores et déjà été répertoriés par la SM3A.

8) REGULARISATION DES ROUTES « LES DEVETS », « LE SUET ».

Le Cabinet de géomètre ARAVISGEO a interpellé la Mairie sur les dossiers en cours concernant la régularisation de la route « LES DEVETS » et l'intégration du chemin privé "LE SUET" au domaine communal.

Si les plans d'alignement ont été réalisés pour les deux routes, les documents d'arpentage n'ont pas encore été faits. A noter que le 13 septembre 2013, le précédent conseil municipal avait décidé de suspendre les démarches pour le chemin du Suet en raison des réponses négatives de certains riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- La régularisation de la Route LES DEVETS : vote à l'unanimité ;
- Le refus de l'intégration au domaine communal de la Route du SUET : vote à l'unanimité.

9) MAISON DE NORCIERES : EVALUATION DES COUTS ET REPARATIONS

Il est rappelé que la commune a signé en 2009, un contrat départemental pour un espace naturel sensible en alpage avec le département, afin de maintenir l'activité pastorale à Norcières.

Le département s'est engagé à aider financièrement la commune par le biais de subventions remboursables si le contrat est rompu.

Des travaux de terrassement ont été effectués à hauteur de 40 217.93 € et des travaux de drainage : 6575 € (28808 € de subventions)

La SEA est le service instructeur. Un devis de rénovation de la structure bois (charpente – madriers) et huisseries a été fait pour un montant de 53 174 € (31 904€ de subventions seraient accordées)

Jean-Pierre Bétend explique qu'à notre demande, M. COGNET de la SEA a rédigé un courrier qui a été adressé à 3 architectes afin qu'une estimation du coût total des travaux (jusqu'aux finitions) soit réalisée. A ce jour, aucun retour des architectes n'est arrivé en mairie.

10) HORAIRES MAIRIE ET POINT INFO.

- **Horaires Mairie et agence postale communale** : suite au départ définitif de Madame Christelle COLLINI, les horaires d'ouverture de la Mairie ont été redéfinis de la manière suivante en concertation avec les secrétaires de Mairie :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	13h30 – 17h00
MARDI	09h00 – 12h00	13h30 – 17h00
MERCREDI*	FERME	FERME
JEUDI	09h00 – 12h00	13h30 – 17h00
VENDREDI	09h00 – 12h00	13h30 – 17h00
SAMEDI	09h00 – 12h00	FERME
DIMANCHE	FERME	FERME

***Pas de personnel à la Mairie le mercredi.**

Les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie seront rappelés dans l'INFO DU MOIS.

Ces horaires sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Point Info** : en raison des restrictions budgétaires, aucun personnel ne sera embauché cet été pour tenir le POINT INFO.

Les élus sont donc invités à se manifester et à participer aux animations des pots d'accueils du mardi soir.

Ces animations seront organisées à compter du 21 juillet jusqu'au 25 août de 18h00 à 19h30.

11) CCVT : SCHEMA DIRECTEUR VTT ET EQUESTRE

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a défini de nouvelles orientations concernant la politique départementale de la randonnée. A cet effet, chaque intercommunalité et/ou commune doit réaliser un schéma directeur de la randonnée.

La CCVT compétente uniquement sur la thématique « sentiers » de randonnée pédestre, propose de porter l'ensemble du schéma directeur par délégation des communes sur les thématiques VTT et randonnées équestre.

La CCVT assurera l'impression des cartoguides mais la commune devra identifier et baliser ce circuit : le seul circuit sur la commune est celui qui monte aux Auges.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de la compétence pour la réalisation du schéma directeur de la randonnée pour les thématiques VTT et équestre à la CCVT.

12) QUESTIONS DIVERSES

➤ **Journal Communal**

Monsieur Florent LAMOISSIERE présente les devis d'impression et de maquette du journal communal (qui paraîtra courant septembre 2015) sollicités auprès de deux imprimeries : UBERTY JOURDAN et DIGITAL PRINT.

Devis estimatif pour 400 exemplaires :

UBERTY JOURDAN : impression – 1.298 Euros	DIGITAL PRINT : impression – 1.160 Euros
Maquette – 700 Euros	maquette – 600 Euros.

Le choix de l'imprimeur sera effectué lors d'un prochain Conseil Municipal.

Par ailleurs, Monsieur LAMOISSIERE en appelle aux commissions et aux associations pour présenter rapidement leurs textes.

➤ **Commission Fleurissement**

Madame Véronique FOURNIER MAQUIN indique que la Commission FLEURISSEMENT se dénommera désormais "FLEURS ET JARDINS".

Elle remercie par ailleurs l'Association des Parents d'Elèves pour son implication dans le fleurissement de la commune. Un pot de remerciement sera organisé le vendredi 29 mai 2015 au matin avec les enseignants de l'école, les enfants et les agents communaux au cours duquel chaque enfant recevra un arbre tomate/cerise pour son implication.

Madame Patricia PASSERAT sollicite également l'utilisation du pressoir pour le fleurissement de la Commune.

➤ **Fête des mères.**

Elle est prévue le samedi 30 mai 2015 à 18h00 et sera animée par Elodie et Christiane.

➤ **Elections régionales.**

Compte-tenu des différentes animations prévues au mois de décembre 2015, Monsieur Jean-Pierre BETEND s'est interrogé sur la possibilité de déplacer de manière exceptionnelle le bureau de vote à la salle sous la Mairie pour les élections régionales.

Déplacement impossible puisqu'il faudrait réimprimer toutes les cartes électorales.

➤ **Chiens errants**

Madame Anne-Sophie PESSAY souhaiterait qu'une position soit prise par le Conseil Municipal concernant les chiens errants au sein de la Commune. En effet, malgré plusieurs rappels, certains propriétaires continuent néanmoins de laisser en liberté leur chien.

➤ **Jeux enfants**

Madame Anne-Sophie PESSAY sollicite la Commission travaux afin qu'elle fasse vérifier l'entretien des jeux d'enfants.

➤ **Normes de sécurité.**

Monsieur Gilbert COLLINI présente à l'ensemble du Conseil Municipal les panneaux relatifs aux normes de sécurité qui seront installés à la salle des fêtes et à l'école (plan d'intervention et plan d'évacuation).

Il s'est également posé la question de l'achat d'un défibrillateur (avec l'organisation de formations).

➤ **Réseaux d'eau**

L'appel à projet proposé par l'Agence de l'Eau se chiffre à 545 100 € HT pour les travaux sur les secteurs de Pont Sud, Montessuit, La Côte et Chez Tonnerre.

Deux demandes de subventions sont faites auprès de l'Agence de l'eau et du SMDEA.

Les travaux du secteur de La Pesse ont fait l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle après commencement des travaux auprès du SMDEA. Montant total des travaux : 60 000 € HT.

Les travaux débuteront cette année (La Pesse) et seront financés sur 4 ans sans emprunt.

➤ **Etude de M. Desgrandchamps, architecte du Patrimoine**

Le travail de M. Desgrandchamps est arrivé en 3 exemplaires en mairie.

1 dossier "Etat des lieux" et 1 dossier "préconisations".

➤ **Rappel des réunions :**

Mercredi 3 juin 20h30 : Conseil privé pour l'étude des subventions des associations

Mercredi 10 juin 20h30 : Conseil municipal

La séance est levée à 22h40.

A Entremont, le 02 juin 2015

Le Maire,

Christophe FOURNIER